

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 17 octobre 2022

Délibération N°2 du 17 octobre 2022

Date de convocation      **Étaient présents : (15)**

10.10.22

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,  
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoint,  
Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,  
Véronique Obin, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

**Étaient Excusés : (8)**

Pascal Ancelot Yaha ayant donné délégation à Carole Dufils, Agnès  
Corruble ayant donné délégation à Julien Ménard, Mickael Lefebvre,  
Isabelle Normand, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin,  
Isabelle Poulain ayant donné délégation à Rachida Slamani, Vincent Prié,  
Guy Sénécal ayant donné délégation à Arlette Vivet.

Secrétaire de séance : Benoit Boudet

### BP 2022

#### Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au maire

##### Article 1<sup>er</sup> :

Pour financer ses opérations d'investissement inscrites au budget 2022, la commune d'Arques-la-Bataille décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200.000€ (deux cent mille euros)
- Taux : Index Livret A + Marge de 0,27 %
- Durée : 12 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 200 €

##### Article 2 :

Madame Le Maire est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

**Article 3 :**

La commune d'Arques-la-Bataille décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Épargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

- De réaliser auprès de La Caisse d'Épargne Normandie un contrat de Prêt pour un montant 200.000 €,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, par 16 voix pour et 4 abstentions, la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

